

# -colporteur

> éducation populaire  
> vie associative  
> réseau de proximité  
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs Animation Rurale 44 - Janvier 2015 - n°54

Edition spéciale – Situation et avenir des associations

## "Il est grand temps de rallumer les étoiles"

Guillaume Apollinaire

Il est grand temps de rallumer les étoiles de la tolérance, du vivre ensemble et de la solidarité qui impulsent l'action collective pour le mieux être de chacun.

Qu'elles brillent haut pour vos structures, associations.

A chacun d'entre vous, l'Equipe Fédérale souhaite le meilleur, pour que cette année vous soit douce et harmonieuse, pleine de joie, de bonheur et de santé

## Un peu de lecture :

En lien avec les articles ci-contre  
**Charte d'engagement réciproque entre l'Etat le Mouvement associatif et les collectivités territoriales**

[http://www.fnfr.org/images/images/CK/file/Ruralité/chartedengagements\\_reciproquestatcollec.pdf](http://www.fnfr.org/images/images/CK/file/Ruralité/chartedengagements_reciproquestatcollec.pdf)

Loi ESS

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

**Rapport sur les difficultés du monde associatif**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-eng/r2383-tl.asp>

CAC : <http://www.associations-citoyennes.net>

## Agenda :

**La situation (et l'avenir) des associations**

Mercredi 21 janvier 2015 à 19h30

Pol'N – 11 rue des Olivettes- Nantes

## L'engagement associatif Grande cause nationale 2014.

Les deux principales réalisations ont été la signature de la "Charte d'engagement réciproque entre l'Etat, le Mouvement associatif et les Collectivités territoriales", qui renoue la Charte de 2001, et la promulgation de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire. Elles sont à lire comme une nouvelle étape pour le monde associatif. Elles actent la reconnaissance de son activité en termes d'action, d'innovation, d'économie, d'emploi et de cohésion sociale. Par ailleurs, dans le Rapport sur les difficultés du monde associatif, paru en novembre, les députés ont formulé un ensemble de propositions autour de quatre thématiques: "Conforter la place des associations dans la cité, Sécuriser le financement des associations, Soutenir l'emploi et le bénévolat associatifs, Améliorer la connaissance du monde associatif "et ont aussi pointé des inquiétudes sur les ressources humaines et financières des associations.

## Et en 2015...

Bien des questions se posent en ce début d'année : mise en concurrence des associations avec le secteur à but lucratif, changement de réglementation et baisses de dotations de l'Etat touchant notamment les Collectivités locales, premiers partenaires de nos actions. Qu'en est-il réellement au nouveau national ? Au sein des différents mouvements associatifs, les lectures sont proches mais les interprétations et postures à tenir sont très diverses.

## Action en Loire Atlantique

Un collectif informel d'associations ligériennes, composé d'administrateurs (trices), de bénévoles, de militant(e)s, de salarié(e)s d'associations nantaises, des CEMEA, et d'AR44 s'est réuni plusieurs fois pour échanger sur ce contexte. Ce collectif est ouvert à toutes et à tous, convaincus que le mode associatif est un outil indispensable pour construire une société plus juste, solidaire et équitable. Sa première action est l'organisation d'une rencontre avec le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) le 21 janvier à 19h dans les locaux de Pol'N, pour entendre leur point de vue sur ces questions. Votre témoignage est important pour nourrir le débat qui suivra cette intervention et construire ensemble un état des lieux au niveau départemental. Comment continuer à porter nos actions? Avec quels partenaires? De nouvelles perspectives sont certainement à construire, d'autres à développer.

## Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC)

Le Collectif des associations citoyennes est né en 2010. Regroupant à ce jour plus de 1000 associations dont 100 réseaux nationaux, le CAC poursuit aujourd'hui trois orientations principales :

- Lutter contre la marchandisation de l'action associative notamment contre la généralisation des appels d'offres et pour la promotion des relations partenariales entre associations et collectivités.

- Poursuivre le dialogue institutionnel : Le CAC a été associé à la concertation lancée par la ministre chargée de la vie associative pour redéfinir les relations contractuelles entre les associations l'État et les collectivités, dans le cadre de la Charte d'engagements réciproques. Il participe également à la discussion autour de différents textes législatifs en préparation, en s'attachant à faire prendre en compte la diversité associative. Sur 1 300 000 associations, la grande majorité repose sur le seul travail bénévole, ne mène pas d'action économique. Sur les 175 000 associations employeuses, seulement 35 000 sont concernées par les directives européennes. Les décisions ne peuvent pas concerner seulement ces dernières.

- Accompagner les mobilisations locales et sectorielles et faire prendre conscience aux associations de la portée de leur action pour l'avenir de la société.

Le Collectif d'associations réfléchit à la création d'un CAC 44. Notre Conseil d'Administration réunit le 18 décembre 2014 a voté un accord de principe pour adhérer à ce CAC44.

**Des infos à diffuser au réseau ? Contactez : [animationrurale44@ar44.fr](mailto:animationrurale44@ar44.fr) ou 02 40 43 22 00**



**L'équipe fédérale : Les permanents :** Bruno Lorient, Dominique Aubrière, Sylvia Chatelain, Erwan Créac'h, Mickaël David, Emmanuelle Devy, Stéphan Fresnet, Soazig Grouhan, Vincent Harel, Audrey Louérat, Jérôme Medziko, Gwenn Yvin - **Le conseil d'administration :** Dominique Laperrière, Jean-Charles Poulard, Bernard Luçon, Fabienne André, Tatiana Berthelot, Isabelle Jourdain, Marie Pascale Callard-Le Pechon, Laure Le Gars, Anne Françoise Oger, Anthony Pouliquen, Sandrine Richardeau.